

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 603

7 mars 2014

SOMMAIRE

A7 Rent	28943	Areo S.à r.l.	28940
A7 Rent	28944	ARIA Structured Investments SICAV-SIF	28941
Abattage Theis-Grosques Sàrl	28928	ARS Vitae S.A.	28941
a b plus SA	28944	Art Jardin S.à r.l.	28941
Abriocot S.A.	28933	ASEA Luxembourg S.à r.l.	28942
ACAC Holdings Luxembourg	28898	Asia Fastening (Cayman) S.à r.l.	28933
aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l.	28929	Atelier Mécanique Schuler-Putz Sàrl	28943
aeris Private Investments B S.A., SICAR	28933	Auto Ecole Toni S.à r.l.	28943
aeris Private Investments S.A., SICAR ...	28932	Avon Capital Europe S.à r.l.	28929
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	28904	AXA Infrastructure III S.à r.l.	28943
AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l.	28937	AXA Luxembourg Fund	28942
After Dinner Games S.à r.l.	28929	Bain Capital Everest Manager Holding SCA	28944
AG1HR S.à r.l.	28934	BroadCom S.A.	28944
Agardh Invest S.A.	28934	Bruyères Property S.A.	28902
Ai Mediq S.A.	28909	National General Holdings Luxembourg	28898
Akila Immo GFSI S.à r.l.	28910	SARP Europe S.à r.l.	28942
Altradius S.A.	28942	SG Real Estate SA	28930
Altrans S.A.	28909	SHIP Luxco 3 S.à r.l.	28919
AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL Luxembourg Branch	28934	StaGe Mezzanine	28938
AMGM S.à r.l.	28907	StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple	28935
Antbear Securitisations S.A.	28904	Starluck Investments S.A.	28910
Apollo Logistics Germany 3 S.à r.l.	28937	The Private Equity Company SA	28905
Aqueduct Capital S.à r.l.	28932	Topafives 1 S.à r.l.	28929
Aran Hotels S.à r.l.	28940	Towerwings S.A.	28908
ArcelorMittal Holdings, Schifflange facili- ties S.à r.l.	28937	Wertex S.A.	28903
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	28919		

**National General Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. ACAC Holdings Luxembourg).**

Capital social: USD 143.000.000,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

National General Re Ltd., a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM 10, Bermuda and registered under corporate number 45949, in its capacity as sole member of the Company (hereinafter referred to as "National General Re Ltd." or the "Sole Member"),

duly represented by Me Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given on 27 November 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. National General Re Ltd. is the sole member of ACAC Holdings Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.995 (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on 13 February 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 867 on 3 April 2012. The articles of association of the Company have been amended most recently by a deed of the undersigned notary, on 29 July 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 2718 on 30 October 2013.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 90,000,000.- (ninety million United States Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 53,000,000.- (fifty-three million United States Dollars) up to the amount of USD 143,000,000.- (one hundred forty-three million United States Dollars) represented by 1,430,000 (one million four hundred thirty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;

2) Issue of 900,000 (nine hundred thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company;

3) Subscription and payment of 900,000 (nine hundred thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company by a contribution in kind consisting in a claim of USD 90,000,000.- (ninety million United States Dollars);

4) Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the increase of the corporate capital of the Company;

5) Change of the Company's name into National General Holdings Luxembourg and subsequent amendment of article 1 paragraph 2 of the articles of association of the Company as follows:

"The Company shall have the name of National General Holdings Luxembourg.";

6) Amendment of article 3 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

"The registered office of the Company is established in Leudelange. It may be transferred within the municipality of Leudelange by resolution of the board of managers of the Company.";

7) Authorization granted to any one manager of the Company and any one employee of National General, acting individually under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the members' register of the Company to reflect the present capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions; and

8) Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 90,000,000.- (ninety million United States Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 53,000,000.- (fifty-three million United States Dollars) up to the amount of USD 143,000,000.- (one hundred forty-three million United States Dollars) represented by 1,430,000 (one million four hundred thirty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;

States Dollars) up to the amount of USD 143,000,000.- (one hundred forty-three million United States Dollars) represented by 1,430,000 (one million four hundred thirty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, through the issuance of 900,000 (nine hundred thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each (the "Capital Increase").

Second resolution

The Sole Member resolved that the Company issues 900,000 (nine hundred thousand) new corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each (the "New Corporate Units"), having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company.

Subscription and payment

The prenamed National General Re Ltd., represented as hereabove stated, declared: (i) to subscribe to the New Corporate Units and (ii) to make payment in full for such New Corporate Units by the conversion of an existing claim due by the Company to it, for an amount of USD 90,000,000.- (ninety million United States Dollars) (the "Claim") as evidenced in the interim accounts of the Company as at 31 October 2013.

A valuation letter was issued on 27 November 2013 and addressed to the board of managers of the Company, by Mr. Michael WEINER, in his quality as Chief Financial Officer of National General Re Ltd., wherein the Claim so contributed has been described and valued (the "Letter").

In the Letter the Sole Member states in essence that:

- The Sole Member is the sole owner of the Claim, is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- The Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- Based on Luxembourg generally accepted accounting principles, no material changes have occurred with respect to the Claim to be contributed to the Company, which would have depreciated the value of the Claim.
- The Claim to be contributed to the Company is freely transferable by the Sole Member to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.
- All formalities to transfer the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company will be accomplished by the Sole Member to the Company, the Company will become the full owner of the Claim, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg civil code.

The person appearing produced the Letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 900,000 (nine hundred thousand) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comments to make on the value of the Claim."

A copy of the letter, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Member subsequently resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the Capital Increase, as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at USD 143,000,000.- (one hundred forty-three million United States Dollars) represented by 1,430,000 (one million four hundred thirty thousand) corporate units with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each."

Fourth resolution

The Sole Member resolved to change the Company's name into "National General Holdings Luxembourg" and to amend article 1 paragraph 2 of the articles of association of the Company as follows:

"The Company shall have the name of National General Holdings Luxembourg."

Fifth resolution

The Sole Member resolved to transfer the registered office of the Company to Building Elise, Am Bann, 21 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, with effect as at 1 December 2013 and to amend consequently article 3 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

"The registered office of the Company is established in Leudelange. It may be transferred within the municipality of Leudelange by resolution of the board of managers of the Company."

Sixth resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company and any one employee of National General, acting individually under his/her sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend,

sign and execute the members' register of the Company to reflect the present Capital Increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

National General Re Ltd., une société constituée et régie selon le droit des Bermudes, ayant son siège principal à Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM 10, Bermudes et immatriculée sous le numéro 45949, en sa qualité d'associé unique de la Société (ci-après "National General Re Ltd." ou l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que:

I. National General Re Ltd. est l'associé unique de ACAC Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.995 (la «Société»);

II. La Société a été constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant le 13 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 867 le 3 avril 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant le 29 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2718 le 30 octobre 2013;

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions de Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 53.000.000,- (cinquante-trois millions de Dollars américains) au montant de USD 143.000.000,- (cent quarante-trois millions de Dollars américains), représenté par 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune;

2) Emission de 900.000 (neuf cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société;

3) Souscription et paiement de 900.000 (neuf cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société, par le biais d'un apport en nature consistant en un droit à recevoir de USD 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions de Dollars américains);

4) Amendement subséquent de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital de la Société;

5) Changement de nom de la Société en National General Holdings Luxembourg et modification subséquente de l'article 1 paragraphe 2 des statuts de la Société comme suit:

«La Société a le nom de National General Holdings Luxembourg.»;

6) Modification de l'article 3 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Leudelange. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Leudelange, par résolution du conseil de gérance de la Société.»;

7) Autorisation accordée à tout gérant de la Société et tout employé de National General, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, afin de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société pour refléter la présente augmentation de capital et, plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire ou utile en relation avec les présentes résolutions; et

8) Divers.

Après analyse, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions de Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 53.000.000,- (cinquante-trois millions de Dollars américains) au montant de USD 143.000.000,- (cent quarante-trois millions de Dollars américains), représenté par 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune, par l'émission de 900.000 (neuf cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société émette 900.000 (neuf cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

Souscription et libération

National General Re Ltd., prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré: (i) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et (ii) libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par la conversion d'un droit à recevoir existant dû par la Société à cette première pour un montant de USD 90.000.000,- (quatre-vingt-dix millions de Dollars américains) (le «Droit à Recevoir») tel qu'il apparaît dans les comptes intermédiaires de la Société au 31 octobre 2013.

Une lettre d'évaluation a été émise en date du 27 novembre 2013 et adressée au conseil de gérance de la Société par Monsieur Michael WEINER, en sa qualité de Chief Financial Officer de National General Re Ltd., dans laquelle le Droit à Recevoir apporté a été décrit et évalué (la «Lettre»).

Dans la Lettre, l'Associé Unique acte en substance que:

- L'Associé Unique est l'unique propriétaire du Droit à Recevoir, le seul autorisé à recevoir le Droit à Recevoir et a le pouvoir de disposer du Droit à Recevoir;
- Le Droit à Recevoir est certain et deviendra exigible et liquide à sa date d'exigibilité sans déductions;
- En vertu des principes comptables généralement admis au Luxembourg, aucun élément significatif n'est survenu concernant le Droit à Recevoir contribué à la Société qui aurait pour conséquence de déprécier la valeur du Droit à Recevoir;
- Le Droit à Recevoir contribué à la Société est librement transférable par l'Associé Unique à la Société et n'est sujet à aucune restriction ou grevé d'aucune sûreté ou gage qui aurait pour effet de restreindre sa transférabilité ou qui réduirait sa valeur; et
- Toutes les formalités pour transférer la propriété du Droit à Recevoir contribué à la Société vont être accomplies par l'Associé Unique à l'égard de la Société, la Société aura la pleine propriété du Droit à Recevoir, et ce dernier s'éteindra par le biais de la confusion en vertu de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

La partie comparante a produit la Lettre dans laquelle il est conclu ce qui suit:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 900,000 (nine hundred thousand) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comments to make on the value of the Claim."

soit en français:

"Sur la base de la procédure de vérification appliquée tel que décrite plus haut, la valeur du Droit à Recevoir est au moins égale au nombre et à la valeur de 900.000 (neuf cent mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune.

Nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur du Droit à Recevoir."

Une copie de la Lettre, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a subséquemment décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 143.000.000,- (cent quarante-trois millions de Dollars américains), représenté par 1.430.000 (un million quatre cent trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer le nom de la Société en «National General Holdings Luxembourg» et de modifier l'article 1 paragraphe 2 des statuts de la Société comme suit:

«La Société a le nom de National General Holdings Luxembourg.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société à Building Elise, Am Bann, 21 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, et ce avec effet au 1^{er} décembre 2013, et de modifier subséquemment l'article 3 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Leudelange. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Leudelange, par résolution du conseil de gérance de la Société.»

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser tout gérant de la Société et tout employé de National General, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, afin de modifier, signer et exécuter le registre des associés de la Société pour refléter la présente Augmentation de Capital et plus généralement, de prendre toute mesure nécessaire ou utile en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. LAC/2013/54817. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2014005079/249.

(140005498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 127.169.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 janvier 2014

1. L'assemblée décide de révoquer de son mandat de commissaire aux comptes:

- Grant Thornton Lux Audit SA, 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, avec effet immédiat de sorte que sa dernière mission est relative à l'exercice social se terminant au 30 novembre 2012;

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

- Audit Lux Sàrl, 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat de sorte que sa première mission sera relative à l'exercice social se terminant au 30 novembre 2013. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2018.

3. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

- Madame Elena Shchedromirskaya, demeurant professionnellement au 3, Ploshad Revolutsii, 109012 Moscou, Russie, suite à la démission de Monsieur Andrey Toporov de son mandat d'administrateur, demeurant au 21/C via Rusti, I-30016 Jesolo. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014013558/21.

(140015877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Wertex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 140.586.

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «WERTEX S.A.», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.586, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2046 du 22 août 2008 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Françoise Rollin, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Audrey Dumont, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) par la création et l'émission de cent dix mille (110.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2. Souscription et libération intégrale de cent dix mille (110.000) actions nouvelles par conversion partielle de la créance envers l'actionnaire;

3. Modification subséquente de l'article des statuts de la Société;

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) par la création et l'émission de cent dix mille (110.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription et libération

Les cent dix mille (110.000) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique Monsieur François ANDRE, demeurant à CH-1206 Genève, 3, Chemin Bram Van Velde,

ici représentée par Madame Audrey Dumont, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2013,

pour un montant total d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) intégralement affectés au capital social de la Société.

Toutes les cent dix mille (110.000) actions nouvelles sont entièrement libérées en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion partielle de la créance que Monsieur François ANDRE, prénommé, a sur la Société pour un montant d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000.-).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 27 décembre 2013 par Fiduciaire Everard & Klein SARL, réviseur d'entreprises, établie à L-1569 ITZIG, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de ladite créance est constatée par ledit rapport, dont il ressort par ailleurs qu'elle est certaine, liquide et exigible, et qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la créance à convertir en capital ne correspond pas au moins 110.000 nouvelles actions de la société WERTEX S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune, à émettre en contrepartie, soit EUR 11.000.000,00.»

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société à un capital social de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROLLIN, C. SABINOT, A. DUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013 /60561. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013412/79.

(140014862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Die berufliche Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Achim Welschoff hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Januar 2014.

Für Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014013443/14.

(140016065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Antbear Securitisations S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 145.933.

Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 23 janvier 2014.

Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014013451/15.

(140015729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

The Private Equity Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.556.

L'an deux mille treize,

le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

Se tient

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THE PRIVATE EQUITY COMPANY SA (la «Société»), société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 84556, constituée suivant acte notarié daté du 13 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 406 du 13 mars 2002.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée, dont les actionnaires ont été informés préalablement à cette réunion, est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a en outre pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et la vente, de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 250.000 pour le porter de EUR 250.000 à EUR 500.000 par la création et l'émission de 1.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 250 chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées en numéraire par l'actionnaire unique.

3. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 2.500.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

4. Modification du 1^{er} alinéa, du 2^{ème} alinéa et de la première phrase du 4^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.» Article 5, 2^{ème} alinéa: «Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par action.»

Art. 5. 4^{ème} alinéa, 1^{ère} phrase. «En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2018, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide, avec l'accord unanime des obligataires donné sous seing privé préalablement à la présente assemblée, de modifier l'article 4 des statuts de la Société, relatif à l'objet social, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a en outre pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et la vente, de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) pour le porter de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 1.000 (mille) nouvelles actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Ensuite l'actionnaire unique, représentée par Madame Jacqueline HONYMUS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux 1.000 (mille) actions nouvelles et les libérer intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 250.000.- (deux cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante euros) chacune, et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2018, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé par la création et l'émission de nouvelles actions et, à ces fins, à supprimer le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa, le 2^{ème} alinéa et la première phrase du 4^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250.- (deux cent cinquante euros) chacune.»

Art. 5. 2^{ème} alinéa. «Le capital autorisé est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par action.»

Art. 5. 4^{ème} alinéa, 1^{ère} phrase. «En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 décembre 2018, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation du présent acte donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, J. HONYMUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/105. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014013375/122.

(140014912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

AMGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.215,60.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 167.960.

—
EXTRAIT

Il résulte de la non-réalisation d'un contrat de prêt que les parts sociales détenues par M. Tigran ARZAKANTSYAN ont été transférées à M. Nasibyan SMBAT, né à Yerevan (Arménie) le 26 mars 1965, résidant au 9 rue Léonce Reynaud, F-75116 Paris (France) en date du 7 janvier 2014, comme suit:

- 78.392 parts sociales ordinaires;
- 392 parts sociales de Classe A;
- 392 parts sociales de Classe B;
- 392 parts sociales de Classe C;
- 392 parts sociales de Classe D;
- 392 parts sociales de Classe E;
- 392 parts sociales de Classe F;
- 392 parts sociales de Classe G;
- 392 parts sociales de Classe H;
- 392 parts sociales de Classe I;
- 392 parts sociales de Classe J;

De fait, M. Tigran ARZAKANTSYAN détient désormais:

- 1.833.568 parts sociales ordinaires;
- 568 parts sociales de Classe A;
- 568 parts sociales de Classe B;
- 568 parts sociales de Classe C;
- 568 parts sociales de Classe D;
- 568 parts sociales de Classe E;
- 568 parts sociales de Classe F;
- 568 parts sociales de Classe G;
- 568 parts sociales de Classe H;
- 568 parts sociales de Classe I;
- 568 parts sociales de Classe J;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
AMGM S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014013497/40.

(140016067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Towerwings S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.435.

Im Jahre zweitausend vierzehn.

Den siebzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft TOWERWINGS S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.435 (NIN 2007 2215 150),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1494 vom 19. Juli 2007, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2242 vom 17. November 2009;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. November 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 49 vom 6. Januar 2012.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Frau Barbara STÜBER, geborene REILAND, Diplom-Fachübersetzerin, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld, Scheibelstrasse, 13.

Sie beruft sich selbst zur Stimmzählerin und zur Schriftführerin Frau Mariette SCHOU, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Munsbach nach Wasserbillig und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten um folgenden Wortlaut zu erhalten:

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.“

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-Rue.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (€ 310.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von Munsbach nach Wasserbillig zu verlegen und demgemäß Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

„ **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-Rue.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B. STÜBER, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 janvier 2014. Relation: ECH/2014/151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 23. Januar 2014.

Référence de publication: 2014013380/65.

(140014586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Ai Mediq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 155.029.

Société constituée par Me Henri Hellinckx le 23 juillet 2010, acte publié au Mémorial C n° 2096 du 6 octobre 2010.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration du 21 janvier 2014 que:

- la démission de Monsieur Viacheslav Platonenko, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Nomination en qualité de nouvel administrateur de Monsieur Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en 2014.

- le siège social est transféré avec effet immédiat du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg vers le 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Les décisions prises lors du conseil d'administration seront ratifiées lors de la prochaine assemblée Générale.

Pour extrait

Jean WAGENER

Le mandataire

Référence de publication: 2014013444/19.

(140015346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Altrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.203.

Extraits des décisions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2013

Le mandat des administrateurs en place sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Eric Verberckt

- Monsieur Jan Verberckt, demeurant au 15 Boondreef, B 1861 Meise (Belgique)

- Monsieur Wilfried Verberckt, demeurant au Boondreef 16, B-1861 Wolverten (Belgique)

Par ailleurs, les actionnaires renouvellent le mandat de Monsieur Eric Verberckt au poste d'administrateur délégué et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Les actionnaires renouvellent également le mandat du commissaire en place à savoir la société Control & Synergy Services S.à r.l.. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 et devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altrans S.A.
Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2014013493/24.

(140015713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Akila Immo GFSI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 130.251.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend note de la démission de Monsieur Stefan SCHAECHTERLE de sa fonction de gérant.

L'Assemblée nomme à la fonction de gérant:

- AKILA FINANCE S.A, avec adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 64.632,

Son mandat est fixé par une durée illimitée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014013446/17.

(140016261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Starluck Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.727.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "STARLUCK HOLDINGS S.A.", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, whose registration with the Trade and Companies Registry of Luxembourg is pending,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (Grand-Duchy of Luxembourg), and

- Mrs. Anna DE MEIS, company director, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (Grand Duchy of Luxembourg).

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "STARLUCK INVESTMENTS S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company, for its own account, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, is the management of its movable and immovable property by acquisition, renting, development and sale of any movable property as well as all properties and property rights.

The Company may furthermore make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at THREE MILLION EUROS (3,000,000,-EUR), represented by THREE THOUSAND (3,000) shares of a par value of ONE THOUSAND EUROS (1,000.- EUR) each.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders - Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Monday of the month of June at 01:00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the sole signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year - Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first annual general meeting will be held in the year 2015.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the three thousand (3,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company "STARLUCK HOLDINGS S.A.", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of three million Euros (3,000,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25 B Boulevard Royal.
2. The number of directors is fixed at (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. Are appointed as directors of the Company:
 - a) Mr. Rico SEITZ, director, born in Altstaetten (Canton of St. Gallen) (Switzerland), on December 14, 1971, with professional address at Parkring 7, CH-8002 Zurich;
 - b) Mrs. Anna DE MEIS, company director, with professional address at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - c) Mr. Patrick MEUNIER, economic counsel, with professional address at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
4. The public limited company "MRM CONSULTING S.A.", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 56911, is appointed as statutory auditor of the Company.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Rico SEITZ, pre-named, as managing director and will exercise the powers attached to such function.
6. The mandates of the directors, the managing director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the legal representatives of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "STARLUCK HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, Boulevard Royal (Grand-Duché de Luxembourg), et
- Madame Anna DE MEIS, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "STARLUCK INVESTMENTS S.A.", laquelle sera régie par

les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la gestion de son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que de toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS MILLION D'EUROS (3.000.000,-EUR), représenté par TROIS MILLE (3.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} lundi du mois de juin à 13.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille (3.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "STARLUCK HOLDINGS S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25b Boulevard Royal
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Rico SEITZ, directeur, né à Altstaetten (canton de Saint-Gall) (Suisse), le 14 décembre 1971, avec adresse professionnelle au Parkring 7, CH-8002 Zurich;
 - b) Madame Anna DE MEIS, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - c) Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, avec adresse professionnelle au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
4. La société anonyme "MRM CONSULTING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56911, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Rico SEITZ, pré-qualifié, à la fonction d'administrateur délégué et exercera les pouvoirs dévolus à une telle fonction au sein de la Société.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentants légaux de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

P. MEUNIER - A. DE MEIS - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013347/469.

(140015300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.783.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.938.

—

A la suite d'un contrat de transfert conclu en date du 9 septembre 2013 ayant pour date d'effet le 15 octobre 2013, Gemfi S.à.r.l., régie par les lois française, ayant son siège social au 28 bis rue Barbès, 92120, Montrouge, France et immatriculée sous le numéro B 339 753 725, a transféré, 19 134 parts sociales à ArIndustrial European Developments S.à.r.l., ayant son siège social au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Luxembourg et immatriculé sous le numéro B108212.

Les parts sociales de la Société sont dès lors détenues de la manière suivante:

- ArIndustrial European Developments S.à.r.l.: 191 340 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013458/17.

(140016115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.711.

—

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- SHIP Luxco 2 S S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.706, here represented by Mrs. Linda HAR-ROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 27th of December 2013.

The said proxy, signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "SHIP Luxco 3 S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.711, incorporated pursuant to a notarial deed dated July 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated August 11, 2010 (number 1624, page 77929) and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 December 2013, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to enact the following sole resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend and restate the Company's articles of incorporation without changing the purpose of the Company, which shall henceforth be read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "SHIP Luxco 3 S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Board of Managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one million British Pounds (GBP 1,000,000.00) represented by one million (1,000,000) shares of one British Pound (GBP 1.00) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The board of managers (the "Board of Managers") shall comprise of up to 6 class A managers (the "Class A Managers") consisting of up to three (3) A1 managers nominated for appointment by Advent Ship Luxembourg S.á r.l. (the "Class A1 Managers") and up to three (3) A2 managers nominated for appointment by Bain Capital WP Integral L.P. (the "Class A2 Managers"), subject to Article 8.2;

8.1.1 A chairman appointed by the A Investor (in consultation with the Management), pursuant to article 11.4; and

8.1.2 The person employed as chief executive officer (the "CEO") and the person employed as chief financial officer (the "CFO").

8.2 Each A Investor Representative is entitled by written notice to the Company from time to time to nominate for appointment or removal up to 12 non-executive managers in order of preference out of which the Shareholders' Meeting shall appoint or remove up to 6 Class A Managers (always three (3) Class A1 Managers and three (3) Class A2 Managers). The A Investor Representative is entitled (in consultation with the Management) by written notice to the Company from time to time each to nominate for appointment or removal as two of the A Investor's six Class A Managers two people who are not employees or officers of the A Investor Representative or any of its Affiliates.

9. Powers of the managers. The Board may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company shall be validly bound in any circumstances by one Class A1 Manager and one Class A2 Manager.

11. Board meetings.

11.1 The quorum for meetings of the Company's Board of Managers shall be any three qualifying persons provided that (i) one shall be Class A1 Manager, (ii) one shall be a Class A2 Manager.

11.2 The A Investor is entitled (in consultation with the Management) by written notice to the Board of Managers from time to time to nominate for appointment or removal of one person, not being an employee or officer or Affiliate of the partnerships investing in the Company or the A Investor or the A Investor Representative, which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint as the chairman of the Company and the Board of Managers (the "Chairman"). The Chairman will not be an A Investor Director or a Class A Manager for the purpose of the Articles except that at any time where there is no Chairman, a Class A Manager (as determined by the A Investor) will act as Chairman pending the formal appointment of a Chairman. The Chairman shall not be entitled to a casting vote on any resolution of the Board of Managers.

11.3 The meetings of the Board of Managers shall be held not less than once a quarter unless agreed otherwise by the investors of Topco and shall be held in Luxembourg or, if not convenient, in another location outside the UK. The Company may delegate responsibility for day to day management of the Group to the board of another Group member. The meetings of the Board of Managers can be physical or telephonic at determination of the Class A Managers. The Board meetings, which are physical shall make provision for attendance by telephone. Meetings shall be held quarterly and the Board of Managers shall send each Manager:

11.3.1 not less than 5 Business Days' advance notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board of Managers and not less than two Business Days before such meeting an agenda of the business to be transacted at such meeting (together with all papers to be circulated or presented to the same in a "Board Pack", the form of which will be agreed between one Class A1 Manager and one Class A2 Manager and the other members of the Board of Managers) and no other business shall be transacted at such meeting without A Investor Consent; and

11.3.2 as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes, provided however, no Manager who ceases to be an employee of any Group member or who is suspended from employment shall be notified of or entitled to participate in the meetings of the Board of Managers or any meeting of any committee of the Board of Managers or receive a copy of the Board of Managers papers or minutes of the meetings of the Board of Managers or of meetings of any committee of the Board of Managers.

11.4 A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12. The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Class A Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st of January and ends on the 31st of December each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

18. Definition. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

"A Investor Consent" means the consent of the A Investor for certain actions as listed in the articles of Topco;

"A Investor Directors" means the managers of SHIP Investor S.à r.l. and "A Investor Director" means any one of them;

"A Investor Representative" means the representative nominated by the A Investor and notified in writing to Topco from time to time;

"A Investor" means SHIP Investor & Cy S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

"Affiliate" with respect to a person (the "First Person"):

- (a) another person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, the First Person;
- (b) a pooled investment vehicle organised by the First Person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by the First Person;
- (c) a Fund organised by the First Person for the benefit of the First Person's (or its Affiliates') partners, officers or employees or their dependants; or
- (d) a successor trustee or nominee for, or a successor by re-organisation of, a qualified trust;

"Business Day" means any day, except a Saturday or Sunday or a public holiday in the United Kingdom or Luxembourg, on which banks in the City of London and Luxembourg are open for business;

"Group" Topco, its subsidiary undertakings from time to time and each Target Company, and "Group member" and "member of the Group" any such entity;

"Management" those individuals investing in Topco, indirectly through a special purpose vehicle.

"Shareholders' Meeting" means the meeting of the Company's Shareholders.

"Target Company" any member of the Target Group;

"Target Group" any of RBS WorldPay, Inc., Bibit B.V., WorldPay Ltd, RBS WorldPay Canada Corporation and Payment Trust Ltd and their respective subsidiaries and the Businesses.

"Topco" means SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- SHIP Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706, ici représenté par Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 27 décembre 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «SHIP luxco 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.711, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), en date du 11 août 2010 (numéro 1624, page 77929) et modifiés pour la dernière fois le 6 décembre 2013 non encore publiés au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société, qui devront désormais dès lors être lu comme suit:

«

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de «SHIP Luxco 3 S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de

toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Conseil de Gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est d'un million de Livres Sterling (GBP 1,000,000,00), représenté par un million (1,000,000) de parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés: 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 Le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") sera composé d'un maximum de 6 gérants de classe A (les "Gérants de Classe A") consistant en un maximum de trois (3) gérants de classe A1 proposés pour nomination par Advent Ship Luxembourg S.à r.l. (les «Gérants de Classe A1») et un maximum de trois (3) gérants de catégorie A2 proposés pour nomination par Bain Capital WP Integral L.P (les «Gérants de Classe A2»), selon les conditions de l'Article 8.2;

8.1.1 un président désigné par l'Investisseur A (en consultation avec le Management), soumis aux conditions de l'Article 11.4; et

8.1.2 la personne employée aux fonctions de chief executive officer (le "CEO") et la personne employée aux fonctions de chief financial officer (le "CFO").

8.2 Chaque Représentant de l'Investisseur A à la possibilité à tout moment par le biais d'une demande écrite à la Société de désigner pour nomination ou démission jusqu'à 12 gérants dans un ordre de préférence desquels l'Assemblée Générale pourra nommer ou démissionner 6 Gérants de Classe A (obligatoirement trois (3) Gérants de Classe A1 et trois (3) Gérants de Classe A2). Chaque Représentant de l'Investisseur A à la possibilité à tout moment par le biais d'une demande écrite à la Société (en consultation avec le Management) pourra nommer ou démissionner parmi deux des 6 Gérants de Class A, deux personnes qui ne sont pas employés ou gérants du Représentant de l'Investisseur A ou d'une société Affiliée.

9. Pouvoirs des gérants. Le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, la Société sera valablement représentée en toute circonstance par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A1 et d'une Gérant de Class A2.

11. Réunion du conseil de gérance.

11.1 Le quorum de présence pour les réunions du Conseil de Gérance de la Société sera de 3 personnes pour autant que (i) une de ces personnes soit un Gérant de Classe A1, (ii) une autre, un Gérant de Classe A2.

11.2 L'Investisseur A à la possibilité (en consultation avec le Management) à tout moment par le biais d'une demande écrite à la Société de désigner pour nomination ou démission une personne, n'étant pas employée ou gérante ou Affiliée des partnerships investissant dans la Société ou de l'Investisseur A ou du Représentant de l'Investisseur A, que l'Assemblée Générale pourra nommer comme président de la Société et du Conseil de Gérance (le "Président"). Le Président ne sera pas un Administrateur de l'Investisseur A ou un Gérant de Classe A pour les besoins de ces Statuts, excepté dans les cas où la Société se retrouvera sans Président, dans ce cas un Gérant de Classe A (comme déterminé par l'Investisseur A) agira comme Gérant en attendant la nomination d'un Président au sens de cet article. Le Président n'aura pas de voix prépondérante sur les résolutions du Conseil de Gérance.

11.3 Les réunions du Conseil de Gérance devront être tenues pas moins d'une fois par trimestre sauf accord express différent des Investisseurs et devront se tenir à Luxembourg ou si cela ne convient pas, à tout autre endroit à l'exception de la Grande-Bretagne. La Société pourra déléguer la gestion journalière du Groupe à tout autre conseil d'une autre société du Groupe. Les réunions du Conseil de Gérance pourront se tenir en personne ou par téléphone à l'initiative des Gérants de Classe A. Les réunions du Conseil de Gérance tenues en personne prévoient la présence par téléphone. Ces réunions se tiendront trimestriellement et le Conseil de Gérance enverra à chaque Gérant:

11.3.1 pas plus tard que 5 Jours Ouvrables avant chaque réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du conseil de Gérance) et pas plus tard que 2 Jours Ouvrables avant ces réunions, un agenda des points à discuter à ces réunions (ainsi que tout support devant être circulé ou présenté, le "Board Pack", la forme devant être approuvée par un Gérant de Classe A1 et un Gérant de Classe A2, et les autres membres du Conseil de Gérance) et aucun autre point ne pourra être discuté à ces réunions sans l'Accord de l'Investisseur A; et

11.3.2 dès la fin de chaque réunion du Conseil de Gérance, une copie des minutes prises, pour autant cependant que tout Gérant ayant cessé d'être un employé d'un des membres du Groupe ou ayant été suspendu de ses fonctions, ne recevra aucune notifications ou ne sera en mesure de participer aux réunions du Conseil de Gérance ou à toute réunion d'un comité du Conseil de Gérance ou encore de recevoir les supports de travail ou les minutes des réunions du Conseil de Gérance or toute réunion d'un comité du Conseil de Gérance.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. **Dissolution et liquidation.** La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

18. Définition. Lorsqu'ils sont utilisés dans ces Articles, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose est à l'égard de toute juridiction compétente sont réputés d'inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

"Accord de l'Investisseur A" signifie l'accord de l'Investisseur A requis pour certaines décisions détaillées dans les statuts de Topco;

"Administrateurs de l'Investisseur A" signifie les gérants de SHIP Investor S.à r.l. and "Administrateur de l'Investisseur A" signifie l'un d'entre eux;

"Affiliée" par rapport à une personne (la "Première Personne");

(a) une autre personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Première personne;

(b) un véhicule commun de placement organisé la Première personne (ou un de ses Affiliés) dont les investissements sont dirigés par la première personne;

(c) un fonds organisé par la Première personne pour le bénéfice des associés (ou ses filiales), dirigeants ou employés ou leurs personnes à charge de la Première personne; ou

(d) un fiduciaire successeur ou la personne désignée pour, ou un successeur en réorganisation d'une fiducie admissible;

"Assemblée Générale" signifie une réunion des Associés de la Société.

"Groupe" Topco, ses filiales, chaque Société Cible, et "Membre du Groupe" n'importe laquelle de ces entités;

"Groupe Cible" signifie RBS WorldPay, Inc., Bibit B.V., WorldPay Ltd, RBS WorldPay Canada Corporation and Payment Trust Ltd et leurs filiales et business respectif.

"Investisseur A" signifie SHIP Investor & Cy S.C.A., une société en commandite par actions. Régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg;

"Jours Ouvrables" signifie n'importe quel jour à l'exception du samedi ou du dimanche ou d'un jour férié en Angleterre et au Luxembourg, ou les banques de Londres-City et de Luxembourg sont ouvertes;

"Management" signifie toutes ces personnes investissant dans Topco, directement ou au travers d'un véhicule.

"Représentant de l'Investisseur A" signifie le représentant nommé par l'Investisseur A et notifié par écrit à Topco à tout moment;

"Société Cible" signifie tout membre du Groupe Cible;

"Topco" signifie SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., une société en commandite par actions. Régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/113. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014013329/523.

(140015011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Abattage Theis-Grosjes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.840.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Abattage Theis-Grosjes S.a.r.l. tenue le 13 décembre 2013 à 15.00 heures au siège de la société

L'assemblée générale prend bonne note du changement d'adresse privée des associés et gérants Monsieur Fernand THEIS et Madame Nicole GROSGES vers l'adresse suivante: L-9137 Schieren, 26b énnerten Thermen.

Schieren, le 13 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Les gérants

Référence de publication: 2014013470/14.

(140015896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Avon Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.467.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 23 décembre 2013

En date du 23 décembre 2013, le Conseil de gérance a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 17 décembre 2013, de Madame Kerry Anne Sunter en qualité de gérant

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Avon Capital Europe Sàrl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014013467/14.

(140015404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

After Dinner Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.226.

—
Rectificatif concernant le dépôt n° L130120465 du 16/07/2013

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014013475/13.

(140015863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Topafives 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.011.195,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.541.

—
Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 janvier 2014, les associés ont décidé de nommer Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013361/13.

(140014856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.267.

—
Die berufliche Adresse des Geschäftsführers Herrn Achim Welschoff hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die berufliche Adresse des Geschäftsführers Herrn Mario Warny hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Des Weiteren hat sich der Gesellschaftssitz des Teilhabers aeris CAPITAL Management Company, handelnd für den Spezialfonds BARDEEN, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und befindet sich nunmehr an folgender Adresse: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Januar 2014.

Für die aeris CAPITAL Blue Ocean S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014013428/20.

(140016101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

SG Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.396.

In the year two thousand and thirteen on the thirty-first of december

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

appeared:

Sunrise Global S.A., a Luxembourg „société anonyme“, duly represented by its current board of directors and having its registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register („Registre de Commerce et des Sociétés“) under number B 145.345 (hereinafter also the “Shareholder”),

here duly represented by Mr. Gianpiero SADDI, notary’s clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a special power of attorney (the “Proxy Form”) given by Sunrise Global SA,

in it’s capacity as sole shareholder of SG Real Estate SA, a Luxembourg „société anonyme“, duly represented by its current board of directors and having its registered office at 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register („Registre de Commerce et des Sociétés“) under number B 155.396 incorporated pursuant to a notarial deed before the undersigned Notary on 06 September 2010, as published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2241 on October 21st 2010 (hereinafter the “Company”).

The Shareholder requested the notary to act that:

I) the represented Shareholder as well as the voting number of his shares are documented on the attendance list. This attendance list and the Proxy Form, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II) appears from an attendance list that all the one hundred (100) shares with a nominal value of EUR 1.000,- (one thousand euros) each, representing the entire issued share capital of the Company, are duly represented extraordinary general meeting, which can therefore validly deliberate and resolve on all the items of the agenda. The Shareholder waives any prior convening notice to the present meeting and states that he has a perfect knowledge of the agenda.

III) The items on which resolutions are to be passed on are as follows:

Agenda

1. Abolition of the faculty to issue bearer shares;

2. Consequential amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution taken here above;

3. Miscellaneous.

The Proxy stated as preliminary remark and formally requested the notary to enact that the Company has never issued any bearer shares and that the shares of the Company are held since its incorporation by Sunrise Global SA as its sole shareholder.

Then, the represented Shareholder has unanimously taken the following resolutions, each one by separate vote of all of his shares:

First Resolution

It is resolved to abolish the faculty of the Company to issue bearer shares. The shares of the Company are and remain nominal shares. The transfer of these shares is operated and becomes valid upon inscription of such transfer in the company’s shareholders’ register.

Second Resolution

In order to reflect the above resolution, it is resolved to amend article 6.1 of the articles of association of the Company, which now reads as follows:

- its English version:

« **Art. 6.1.** The Company's shares are in registered form.»

- in its French version:

« **Art. 6.1.** Les actions de la Société sont nominatives.»

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1200

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text prevails.

The document having been read to the appearing party, said party signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente-et-un décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sunrise Global S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dument représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.345 (ci-après également l'"Actionnaire"),

ici dûment représentée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale (la „Procuration“) donnée par Sunrise Global SA,

en sa capacité d'actionnaire unique de SG Real Estate SA, une société anonyme luxembourgeoise, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.396 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 06 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2241 au 21 octobre 2010 (ci-après la «Société»),

L'Actionnaire prie le notaire d'acter que:

I) l'Actionnaire représenté ainsi que le nombre de ses actions votantes sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la Procuration, une fois signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II) il ressort de la liste de présence que cent (100) actions avec une valeur nominal de EUR 1.000,- (mille euros), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'elle puisse valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire renonce à une convocation préalable et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

III) les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Abolition de la faculté de la Société d'émettre des actions au porteur.
2. Modification conséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise ci-avant;
3. Divers.

Le représentant de l'Actionnaire exposait à titre préliminaire et demandait au notaire instrumentant formellement de bien vouloir recevoir que la Société n'a jamais émis des actions au porteur et que les actions de la Société sont tenues depuis sa constitution par Sunrise Global SA comme son actionnaire unique

Par la suite, l'Actionnaire représenté a pris, à l'unanimité et par voix séparées de ses actions, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de supprimer la faculté de la Société d'émettre des actions au porteur. Les actions de la Société sont et resteront dorénavant des actions nominatives. Le transfert desdites actions s'opère et devient effectif par inscription d'un tel transfert dans le registre des actionnaires de la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 6.1, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

- en sa version anglaise:

« **Art. 6.1.** The Company's shares are in registered form.»

- en sa version française:

« **Art. 6.1.** Les actions de la Société sont nominatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire instrumentant, la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 janvier 2014. LAC/2014/1493. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signée): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013326/114.

(140014757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Aqueduct Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 200.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.631.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 24 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014013453/14.

(140016028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

aeris Private Investments S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.562.

Die berufliche Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Achim Welschoff hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. Januar 2014.

Für aeris Private Investments S.A., SICAR

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2014013430/14.

(140016058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Abricot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.543.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 janvier 2014, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 que:

Suite à la démission en qualité d'Administrateur de:

- Madame Mireille GEHLEN

Est élu en qualité de nouvel Administrateur et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en l'année 2014:

- Madame Ariane VIGNERON, née le 15 octobre 1977 à Vielsalm (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

L'Assemblée Générale met fin au mandat de H.R.T. Révision S.A., en qualité de Commissaire aux comptes de la société, et elle décide de nommer, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes de la société, et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014:

- FIN-CONTRÔLE S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014013471/20.

(140016507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

aeris Private Investments B S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 164.491.

Die berufliche Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Achim Welschoff hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Die berufliche Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Mario Warny hat sich mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 geändert und lautet nun wie folgt: 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Januar 2014.

Für die aeris Private Investments B S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014013429/17.

(140016054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Asia Fastening (Cayman) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 183.508.

Il est à noter qu'au 23 décembre 2013, le nom et les coordonnées d'un des deux associés ont changé et sont désormais les suivantes:

Infastech S. à r.l. ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à Luxembourg L-2163 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B183460.

Les coordonnées du deuxième associé, Black & Decker Luxembourg S. à r.l., ne sont pas modifiées.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Asia Fastening (Cayman) Sarl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014013460/17.

(140016595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

AG1HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.845.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Madame, Monsieur, nous vous prions de procéder à la modification du dépôt numéro L140013379 déposé le 22/01/2014 comme suit:

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 janvier 2014:

1. que la démission de M. Jean-Marc McLean en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 9 décembre 2013;

2. que la démission de Mme Virginia Strelen en tant que gérante de classe B est acceptée avec effet au 9 décembre 2013;

3. que M. Erik Johan Cornelis Schoop avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 9 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;

4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 9 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013478/23.

(140016372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Agardh Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 91.736.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 janvier 2014 que les résolutions suivantes ont été prises:

- La démission de Elin Sjöling en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;

- Sami Nummela avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013476/15.

(140016371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 67.584.

Monsieur Thomas AVELLA SHAW, demeurant au 52, Bergenblokstraat, B-1970 Wezembeek-Oppem est nommé, avec effet au 1^{er} janvier 2014, délégué à la gestion journalière de la société belge en remplacement de Madame Michèle DAUWE.

Monsieur Thomas AVELLA SHAW, demeurant au 52, Bergenblokstraat, B-1970 Wezembeek-Oppem est nommé représentant permanent à partir du 1^{er} janvier 2014 en remplacement de Madame Michèle DAUWE., Monsieur Thomas AVELLA SHAW est nommé pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013496/16.

(140016258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.962.

In the year two thousand and fourteen, on the second of January.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company, established in Luxembourg under the denomination of "StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple", R.C.S Luxembourg B 111.962, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, incorporated under private seal on 3rd of November, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 428 on 27th of February 2006.

The meeting opens with Mr. Hinnerk KOCH, with professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

I. The chairman declares and requests the notary to state:

1. Decision to dissolve and to liquidate the Company;
2. Discharge to the General Partner and to the Statutory Auditor of the Company;
3. Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that all the existing 1,000,000 partnership interests are present or represented.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

It is resolved to voluntarily dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

It is resolved to grant full discharge to the General Partners for the execution of their respective mandates as Company managers up to this date.

Third resolution

It is resolved to appoint as liquidator Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg on 4th of September 1951, with professional address at 23, Cite Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (the "Liquidator").

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred euro (EUR 1,200) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that at the request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zweiten Januar.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind

die Anteilsnehmer der Gesellschaft " StaGe Mezzanine Société en Commandite Simple ", R.C.S. Luxemburg B 111.962, mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 9B, Boulevard Prince Henri, gegründet unter privat Schiffte am 3. November 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 428 vom 27. Februar 2006, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Hinnerk KOCH, mit beruflicher Anschrift in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1124, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Gianpiero SADDI, privat Angestellter, mit beruflicher Anschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Fräulein Marilyn KRECKE, privat Angestellte, mit beruflicher Anschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Beschlussfassung über die Auflösung und die Liquidation der Gesellschaft;
2. Entlastung der Geschäftsführer und der Abschlussprüfer der Gesellschaft;
3. Ernennung des Liquidators sowie Festlegung seiner Befugnisse;
4. Verschiedenes.

II. Die Anteilsnehmer sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Anteilen auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Anteilsnehmer beziehungsweise deren bevollmächtigte Vertreter überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle 1.000.000 Anteile bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und die Versammlung beschlussfähig ist.

IV. Als dann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaftsversammlung beschließt die Geschäftsführer zu entlasten.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Marcel Stephany, geboren in Luxemburg am 4. September 1951, mit beruflicher Anschrift in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, zum Liquidator.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutsche Sprache; nach Ersuchen derselben vorgenannten Partei ist, im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. Koch, G. Saggi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2014. LAC/2014/1664. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013306/124.

(140014809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

ArcelorMittal Holdings, Schifflange facilities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013455/9.

(140015469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

AFI (East-Central Europe) Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.619.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2014013474/14.

(140015644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Apollo Logistics Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.943.

AUSZUG

Die Alpha Industrial Holding S. à r. l., wurde am 31. Dezember 2013, in Alpha Industrial Holding S.A. (société anonyme), umgewandelt, mit Gesellschaftssitz in 1, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Dezember 2013.

Für APOLLO LOGISTICS GERMANY 3 S. à r. l.

Marcellino GRAF VON UND ZU HOENSBROECH

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014013498/15.

(140016564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

StaGe Mezzanine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.636.

In the year two thousand and fourteen, on the second of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company, established in Luxembourg under the denomination of "StaGe Mezzanine", R.C.S Luxembourg B 114.636, having its registered office in L-1724, Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch on October 27th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 979 on May 18th 2006.

The meeting opens with Mr. Hinnerk KOCH, with professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve and to liquidate the Company.
2. Discharge to the Managers of the Company.
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that all the existing shares are present or represented.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The Meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting gives discharge to the Managers of the Company.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg on 4th of September 1951, with professional address at 23, Cite Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (the "Liquidator").

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing parties in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am zweiten Januar.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind

die Anteilsnehmer der Gesellschaft "StaGe Mezzanine", R.C.S Luxemburg B114.636, mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 9B, Boulevard Prince Henri, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, am 27. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 979 vom 18. Mai 2006, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Hinnerk KOCH, mit beruflicher Anschrift in 9B, Boulevard Prince Henri, L-1124 Luxembourg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Gianpiero SADDI, privat Angestellter, mit beruflicher Anschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Fräulein Marilyn KRECKE, privat Angestellte, mit beruflicher Anschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Beschlussfassung über die Auflösung und die Liquidation der Gesellschaft;
2. Entlastung der Geschäftsführer der Gesellschaft;
3. Ernennung des Liquidators sowie Festlegung seiner Befugnisse;
4. Verschiedenes.

II. Die Anteilsnehmer sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Anteilen auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Anteilsnehmer beziehungsweise deren bevollmächtigte Vertreter überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Anteile bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtmäßig über die Tagesordnung verhandeln werden kann und die Versammlung beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaftsversammlung beschließt die Geschäftsführer zu entlasten.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Marcel Stephany, geboren in Luxemburg am 4. September 1951, mit beruflicher Anschrift in 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, zum Liquidator.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-).

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutsche Sprache; nach Ersuchen derselben vorgenannten Partei ist, im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. Koch, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2014. LAC/2014/1665. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013305/122.

(140014905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Aran Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 47.516.

- Constituée suivant acte reçu par Me André SCHWACHTEN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 334 du 1^{er} septembre 1994.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1487 du 3 août 2006.

Il résulte de la lettre adressée à la société Aran Hotels S.à r.l. en date du 10 décembre 2013 que:

1. le gérant, Monsieur Jean FABER a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Pour la société Aran Hotels S.à r.l.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014013500/16.

(140016022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

M. Ian Kent a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société avec effet au 21 janvier 2014.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 21 janvier 2014:

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Stephane Xavier Fievue, résidant professionnellement au 2, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Luxembourg, né le 14 décembre 1980 à Cayenne, France en qualité de gérant avec effet au 21 janvier 2014 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de M. Martin Parry, résidant professionnellement au 2, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Luxembourg, né le 11 July 1964 à Bristol, Royaume Uni en qualité de gérant avec effet au 21 janvier 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Martin Parry, gérant
- M. Stephane Xavier Fievue, gérant
- M. Simon Barnes, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014013501/24.

(140015439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

ARS Vitae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 183.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire et lors du conseil d'administration en date du 22 janvier 2014

1. L'Assemblée nomme M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, demeurant au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, comme Administrateur. Son mandat expiera à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019 et qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2018.

2. Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et conformément aux statuts, le Conseil d'Administration nomme M. Laurent BARNICH, comme Administrateur délégué de la société pour une période de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2019.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014013503/17.

(140015805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.369.

Extrait de la résolution circulaire du 30/12/2013.

Le conseil de Gérance d'ARIA STRUCTURED INVESTMENTS S.À R.L. a décidé de transférer son siège social ainsi que celui d'ARIA STRUCTURED INVESTMENTS SICAV-SIF du 2, Boulevard de la Foire, Luxembourg L-1528 au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à partir du 30 décembre 2013.

Luxembourg, le 31 décembre 2013.
Pour extrait conforme
Certifié conforme et sincère
Finexis S.A.

Référence de publication: 2014013502/16.

(140016161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Art Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8472 Eischen, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.984.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2014.

Référence de publication: 2014013504/10.

(140015987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

SARP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 32, boulevard Marcel Cahen.
R.C.S. Luxembourg B 171.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 janvier 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014013320/11.

(140014908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.295.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 janvier 2014

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2014, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur avec effet immédiat:

- Monsieur Rudolf Friedrich Kaufmann, né le 2 août 1966 à Grindelwald (Suisse), résidant à Humrigenflurstrasse 37, CH-8704 Herrliberg, Suisse

en remplacement de Monsieur Raimund Solonar, administrateur révoqué.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

ALTRADIUS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014013492/18.

(140015941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

ASEA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 165.125.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 janvier 2014

En date du 27 janvier 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Philippe van den Avenne, en tant que Gérant, avec effet au 27 janvier 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants

Monsieur Jarom N. Webb

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Asea International LLC

Référence de publication: 2014013506/18.

(140016509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 27.225.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 décembre 2013

En date du 13 décembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De nommer, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Gustave Miroir, Bieststraat 206, B-3191 Boortmeerbeek, aux fonctions d'administrateur pour un terme d'un an se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

- De renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg le 20 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AXA LUXEMBOURG FUND

BNP Paribas Securities Services

Référence de publication: 2014013517/18.

(140015741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

AXA Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 152.111.

La dénomination de l'associé unique de la Société est désormais:

ARDIAN Investment Switzerland AG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014013516/13.

(140016031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

A7 Rent, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 124.269.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013519/10.

(140015298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Auto Ecole Toni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 35, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 132.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013514/10.

(140016470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Atelier Mécanique Schuler-Putz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 6, Op der Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 104.987.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013510/10.

(140016662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Bain Capital Everest Manager Holding SCA, Société en Commandite par Actions.**Capital social: USD 37.636,61.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.537.

Les comptes consolidés au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Janvier 2014.

Référence de publication: 2014013525/11.

(140015444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

A7 Rent, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 124.269.

Extrait de résolution

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué, ainsi que le mandat du commissaire, la société LUXREVISION S. à r. l., inscrite au RCS Luxembourg B40.124 et avec siège social au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg pour un nouveau mandat de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2012.

Jean-Louis RAYNIER

Administrateur

Référence de publication: 2014013520/16.

(140016234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

a b plus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 108.401.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 18 décembre 2013 à 10.00 heures

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Michel DE BARSY, né le 15/08/1966 à Bastogne (B), demeurant à B-6687 Bertogne, 878 Flamisoul;

Madame Pauline DE BARSY, née le 23/04/1991 à Bastogne (B), demeurant à B-6600 Bastogne, 41 Place Mac Auliffe;

Est confirmé en sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué Monsieur Bernard DE BARSY, né le 07/05/1964 à Bastogne (B), demeurant à L-9573 Wiltz, 7 Rue Michel Thilges.

Tous les mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Wiltz, le 18 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014013427/18.

(140015900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

BroadCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6150 Altlinster, 7, rue de Junglinster.

R.C.S. Luxembourg B 121.091.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013556/9.

(140016559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.